# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-163

## Relatif au programme de revitalisation

**AVIS** vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2019, ses membres ont adopté le règlement numéro 2019-163 relatif au programme de revitalisation.

L'objet du règlement vise à déterminer les personnes susceptibles de bénéficier de l'application du programme, les immeubles qui peuvent en faire l'objet, la nature des activités visées, la nature de l'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes qui peut être accordé, de même que la durée de cette aide et les conditions et modalités relatives à l'application du programme.

**QUE** l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 6745, route Louis-S.-St-Laurent, Compton (Québec) où l'on peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit les lundi, mercredi et jeudi entre 8h30 et 16h00, le mardi entre 8h30 et 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h;

**QUE** copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 18ème jour du mois de novembre 2019

Philippe De Courval
Signé avec ConsignO Cloud (15/11/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.
notarius

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier